

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 OCTOBRE 2024**

Présents : P. AZA-VALLINA, I. BARTHE, J. BOUISSON, G. BOUISSON, M. CLUZEL, C. COURTENS, A. ESCURET, R. LORIVAL, D. MASSOL, M. MURIOT.

Procuration : D. DOUARCHE à D. MASSOL, C. TARRAGA à C. COURTENS.

Excusé : J. MAJRI.

Secrétaire de séance : R. LORIVAL

Début de la séance : 18h05

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 01/10/2024

Vote : Pour Unanimité (11)

18h08 : Arrivée M. CLUZEL

2. DM

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D60612 : Energie-Electricité		4 000.00 €
D60632 : Fournitures de petit équipement		2 000.00 €
D6156 : Maintenance		4 000.00 €
TOTAL D011 : charges à caractère général		10 000.00 €
D65648 : participation autres organismes transport	10 000.00 €	
TOTAL D65 : Autres charges de gestion courante	10 000.00 €	

Il s'agit de procéder à un rééquilibrage entre le chapitre 65 et le chapitre 011. Cette opération interne à la partie dépenses de fonctionnement du budget principal n'en modifie pas le montant primitif global.

Vote : Pour Unanimité (12)

3. ACCOMPAGNEMENT DU PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES POUR LE PROJET D'INSTALLATION SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE SUR LE BATIMENT DE LA SALLE POLYVALENTE – CONVENTION AVEC LE CEP DU PAYS HAUT-LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Madame le Maire rappelle que le conseil municipal s'est déjà prononcé favorablement par délibération n°2024-012 du 1er mars 2024, sur le projet d'installation solaire photovoltaïque en surimposition sur le toit de la salle polyvalente. Ce projet a été étudié dans le cadre d'un Appel à Manifestation d'Intérêt engagé par le service du Conseil en Énergie Partagé (CEP) du Pays Haut-Languedoc et Vignobles, sur l'ensemble de son territoire. Afin de cadrer cette mission d'accompagnement du PHLV, il convient de conclure une convention. Elle ajoute que le bâtiment sélectionné (salle polyvalente), classé en ERP de 4ème catégorie, type L, est soumis à un cadre réglementaire nécessitant la réalisation d'une étude structure et d'un contrôle technique.

Vote : Pour Unanimité (12)

4. CONVENTION « OPEDECI » AVEC LE SDIS (EN REMPLACEMENT DU LOGICIEL « HYDRACLIC »)

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que la Défense Extérieure Contre les Incendies (DECI) est une compétence communale. Le contrôle réglementaire des Points d'Eau Incendie (PEI) est réalisé régulièrement par la Commune au travers de sociétés spécialisées en métrologie. Les données récoltées (état du poteau, débits et pression disponibles, conformité...) sont rassemblées dans un rapport qui doit être tenu à disposition du SDIS. Elle rappelle également qu'en date du 20 juin 2022, le Conseil Municipal avait déjà délibéré concernant la mise en place d'une première plateforme commune de suivi et de gestion collaborative des Points d'Eau Incendies (PEI), dénommée « HYDRACLIC ». Cette solution est désormais remplacée par une solution open-source, « OPEN DECI ». Même si les modalités générales d'utilisation et de gestion de cette base de données commune restent inchangées, il convient d'établir une nouvelle convention avec le SDIS 34.

Vote : Pour Unanimité (12)

5. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX

Mme le Maire informe le conseil municipal qu'elle a été sollicitée par l'association « Les Amis du Prieuré » pour un « atelier philo », un samedi matin par mois de 10h00 à 12h00, à la bibliothèque municipale, la salle habituelle n'étant pas actuellement disponible. Elle ajoute qu'une première séance a eu lieu samedi 18 octobre réunissant 28 personnes. Il convient par conséquent de signer une convention de mise à disposition de locaux à titre gratuit avec cette association pour les prochaines séances jusqu'en avril 2025. Il appartiendra au conseil municipal de délibérer sur l'éventuelle reconduction de la présente convention.

Vote : Pour Unanimité (12)

6. DESIGNATION DES DELEGUES AU SIDEO SUITE A LA MODIFICATION DES STATUTS

Madame Le maire donne lecture à l'assemblée de l'article 4 des nouveaux statuts du SIDEO (Syndicat Intercommunal des Ecoles d'Olargues) que le conseil municipal a adopté par délibération 2024-043 du 17 juin 2024 qui stipule : « *Le maire de chaque commune est délégué titulaire de droit du conseil syndical. Le Conseil Municipal désigne également deux délégués : un titulaire et un suppléant...* ». Il convient donc de désigner le délégué titulaire et son suppléant.

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Délégué titulaire : D. MASSOL / Déléguée suppléante : D. DOUARCHE

Vote : Pour Unanimité (12)



7. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FAIC 2024

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que l'aide financière du Département aux communes appelée FAIC est reconduite en 2024. Elle propose, dans ce cadre, de solliciter le Département de l'Hérault pour la réfection de la voirie du chemin de La Plaine, voirie prioritaire eu égard à l'état de dégradation de son revêtement. Le montant global estimé des travaux est de 26 749.25 € HT et précise que la demande porte sur 80% du montant soit 21 000€.

Vote : Pour Unanimité (12)

8. OPERATION 8000 ARBRES 2025

Madame le Maire rappelle que pour la sixième année consécutive, le Département de l'Hérault, engagé depuis plusieurs années en faveur de la préservation de l'environnement et de la biodiversité et dans une ambition de résilience des territoires face au changement climatique, accompagne les communes dans la réalisation de projets d'aménagement en leur offrant des arbres via l'opération « 8 000 arbres par an pour l'Hérault ». Comme pour les précédentes opérations, une palette de 34 essences est proposée pour répondre aux besoins des communes.

C. COURTENS précise que la demande porte sur 26 arbres, dont 10 en remplacement d'arbres qui sont morts.

Vote : Pour Unanimité (12)

9. ACHAT TERRAIN TARASSAC

Madame le Maire donne lecture d'un courrier transmis par les propriétaires du terrain qui estime que le prix de 6€ le m² est un peu faible, et propose à la commune l'achat en plus d'une autre parcelle (D498) de 380m² en limite du périmètre du camping.

C. COURTENS souhaite que cette négociation aboutisse rapidement.

Plusieurs élus font valoir que, dans le contexte actuel, le 6€ le m² est loin d'être négligeable. Ils conviennent de maintenir le prix de 6€ le m² en incluant dans l'offre les 380 m² de la parcelle (D498) soit 3774m² + 380m² pour un montant total de 24 924€.

Vote : Pour Unanimité (12)

10. TARIFS CAMPING MUNICIPAL 2025

Pour les résidents, il est proposé une augmentation de 50.00 € soit : 1850.00€ pour un mobil-home et 1550.00 € pour une caravane. Pour les emplacements à la nuitée, il est proposé une augmentation de 0,50 € des 3 forfaits 1-2 pers (tente, caravane et camping-car), et d'une augmentation de 0,50 € par adulte supplémentaire. La carte ACSI (hors pont de l'Ascension et juillet/août) passe cette année à 15.00 €. Les autres tarifs restent inchangés. Madame le Maire précise qu'il s'agit principalement de répercuter le coût de la REOMI. Elle ajoute qu'elle a été sollicitée pour l'établissement d'un forfait curistes (séjour de 3 semaines en continu).

D. MASSOL est réticent concernant une tarification particulière pour les curistes. Après discussion, l'ensemble du conseil approuve pour les curistes une solution similaire au fonctionnement de la carte ACSI (au même tarif et hors saison) afin de dynamiser la fréquentation hors juillet/août. Une communication devra mettre en exergue cette tarification.

Vote : Pour Unanimité (12)

11. QUESTIONS DIVERSES

- C. COURTENS informe du début des travaux de démolition de l'ancienne cave coopérative, dont la date prévue de démarrage est fixée 25 novembre et du lancement du DCE (Dossier de Consultation des Entreprises) pour la phase 1 du projet centre du village (réfection du parking devant la maison du Caroux) avec démarrage des travaux en début d'année dès que les travaux sur la cave seront terminés.
- R. LORIVAL informe de plusieurs demandes d'inscription à la bibliothèque de Mons de personnes des communes voisines qui ne disposent pas ou plus de bibliothèque. Le conseil valide en se limitant aux habitant(e)s des communes limitrophes qui n'offrent pas le service de lecture publique.
- Madame le Maire donne le montant de la recette du parking des Gorges : 51 603.60 € en 2024 (36 158.40 € en 2023).
- M. CLUZEL signale une végétation envahissante rue des Pitchous qui commence à poser un problème.
- D. MASSOL signale une décharge sauvage à l'Ebrou. Mme le Maire répond qu'elle en est informée, qu'elle a sollicité les agents de l'OFB qui se sont rendus sur place mais que, compte-tenu de la forte déclivité du lieu, il faut faire appel à une entreprise spécialisée afin de remonter les dépôts.

Fin de la séance : 19h15

Le secrétaire de séance :

R. LORIVAL

Le Maire :

Arielle ESCURET

